

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 7 février 2017 à 20h, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Nicole Ménard  
Claude Larocque  
Richard Sabourin  
Robert Leclerc

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Est absent :

Monsieur Yves Croteau, maire

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

#### **1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire suppléant à 20h.

#### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Plans et devis pour le stationnement et l'allée d'accès au 808, rue Lanoie;

10.2 Plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du trottoir de la rue Lanoie;

042-02-2017

- 10.3 Plans et devis travaux pour les travaux de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem;
- 10.4 Modification à la résolution numéro 080-03-2016 intitulée « Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales »;
- 10.5 Confection et emplacement d'enseignes municipales;
- 10.6 Ajout d'équipements au camion 6232 du Service de sécurité incendie;
- 10.7 Dépôt de la démission de monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie.

Adoptée

**1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 10 janvier 2017, du 24 janvier 2017 et du 30 janvier 2017**

043-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 10 janvier 2017, du 24 janvier 2017 et du 30 janvier 2017.

Adoptée

**2. Dépôt de documents**

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Procès-verbal du 25 janvier 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 2. Résolution de la Fédération québécoise des municipalités concernant le règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;
- 3. Compte-rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ pour la demande de l'entreprise 9049-1135 Québec inc.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

### **3. Finances**

044-02-2017

#### **3.1 Comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de janvier 2017 au montant de 114 090,98 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 108 782,53 \$.

Adoptée

### **4. Administration**

#### **4.1 Premier versement pour la bibliothèque municipale**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

045-02-2017

#### **4.2 Affectation du surplus de l'exercice financier 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient affectés au surplus cumulé de l'exercice financier 2016 les montants répartis comme suit :

- *Infrastructures en eau potable et égout : 45 896 \$;*
- *Disposition des boues : 7 000 \$.*

Adoptée

#### **4.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018 à 2019-2020 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a l'obligation de consulter toute municipalité comprise dans son territoire sur son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

046-02-2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2017-2018 à 2019-2020 par la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Adoptée

4.4 Avis de motion modifiant le règlement 98-31 relatif au traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 98-31 concernant le traitement des élus afin de corriger une erreur.

4.5 Demande d'autorisation du Camping Wigwam en vertu de l'article 24 du Règlement G-100-01

CONSIDÉRANT QUE le Camping Wigwam organisera en 2017 plusieurs soirées, et ce, comme suit :

MOIS	DATE	ACTIVITÉ
JUN	10	Party de homard
	17	Souper d'ouverture Côtes levée avec le duo SN
	23	Soirée karaoké
	24	Souper spaghetti, feu de joie, musique, feux d'artifice et Fête de la Saint-Jean
JUILLET	1	Journée familiale et jeux gonflables
	8	Souper et soirée Saint-Valentin
	15	Journée et soirée beach party
	22	Pièce de théâtre « Le Blues des urinoirs »
	29	Noël des campeurs
AOÛT	3	Tournoi de golf et souper du golf
	5	Soirée lypsing
	12	Journée et soirée country
	19	Fête du 50 <sup>e</sup> du camping avec soirée rétro
	26	Soirée karaoké
SEPTEMBRE	2	Bal costumé en soirée
	9	Souper et soirée méchoui
	23	Souper et soirée de fermeture

CONSIDÉRANT QUE le Camping demande que soient exceptionnellement autorisées ses activités régulières jusqu'à minuit trente en vertu de l'article 24 du Règlement G-100-01, lequel permet de prolonger les festivités en soirée sur l'autorisation du conseil municipal;

047-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le Camping Wigwam, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en considération de l'article 24 du *Règlement G-100-01*, à tenir jusqu'à minuit trente, les activités précitées.

Adoptée

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2017

Ce point est retiré.

5.2 Identification des priorités d'actions 2017-2018 pour la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du lieutenant responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton à l'effet d'établir trois priorités d'actions locales pour les années 2017-2018 quant au travail de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Upton;

048-02-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'établir les priorités d'actions locales ci-dessous pour les années 2017-2018 à savoir :

1. Vitesse et infractions au *Code de la route* sur les rues locales municipales et les chemins ruraux municipaux;
2. Surveillance et prévention aux abords des immeubles institutionnels : école, centre hébergement, parc, etc.;
3. Visites de prévention au Parc nature de la région d'Acton.

Adoptée

5.3 Achat de la robinetterie pour le camion 6232 du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de doter le camion 6232 du Service de sécurité incendie d'une robinetterie adéquate;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise L'Arsenal au montant de 1 661 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Aréo-feu au montant de 1 714 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas incorporée aux budgets 2016, mais qu'elle pourra être réalisée selon l'enveloppe budgétaire autorisée en immobilisations pour l'année 2017;

049-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la soumission de l'entreprise L'Arsenal au montant de 1 661 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport, pour la fourniture de la robinetterie pour le camion 6232 du Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.4 Vente du camion incendie International 1992

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en vente le camion International S2600 1992 et que le prix a été fixé à 12 000 \$;

CONSIDÉRANT la vente du camion sans garantie légale à monsieur Mark Saint-Pierre pour un montant de 10 500 \$;

050-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'entériner le contrat de vente signé par madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour et au nom de la Municipalité et intervenu en date du 2 février 2017 avec monsieur Mark Saint-Pierre pour la cession du camion International S2600 1992 au montant de 10 500 \$.

Adoptée

## **6. Transport routier**

051-02-2017

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de février 2017, un budget de 2 744,14 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter.

Adoptée

### **6.2 Demande du directeur des travaux publics pour conclure une entente d'utilisation du cellulaire de la Municipalité à des fins personnelles**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **6.3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

CONSIDÉRANT LES travaux de creusage et de reprofilage des fossés effectués sur les rues des Bouleaux, des Mélèzes et de la Montée des Pins;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 18 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est de 20 522 \$;

052-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

**7. Hygiène du milieu**

**7.1 Approbation de la facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour des services supplémentaires avec résidence, datée du 27 octobre 2016, au montant total de 7 997,66 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'avis écrit de madame Cynthia Bossé, directrice générale, de la non-conformité au contrat de services professionnels sauf les justificatifs à fournir indépendamment de ceux facturés;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour la Municipalité n'a toujours pas reçu d'explication;

053-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser le paiement de la facture numéro 191397 au montant de 7 997,66 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

**7.2 Avis de motion pour la création d'un règlement sur l'épandage pour l'année 2017**

Ce point est retiré.

**7.3 Appel d'offres 2017-001 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés**

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2017-001 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants:

Firme	Prix (incluant les taxes)
Neault solution environnement	95 596,25 \$
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	114 851,78 \$
Centrix Environnement inc.	74 126,68 \$

054-02-2017

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, après analyses des soumissions recommande d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Centrix Environnement inc. pour un montant de 74 126,68 \$, incluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit retenue Centrix Environnement inc. pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

QUE le mandat soit et est accordé pour la somme 74 126,68 \$, incluant les taxes applicables, pour l'ensemble des services requis à la bonne exécution du mandat;

QUE le devis d'appel d'offres 2017-001, comprenant toutes les conditions, règles et spécifications ainsi que la présente résolution constituent le contrat avec Centrix Environnement inc. ainsi qu'un document à être signé avec l'adjudicataire indiquant que les prix sont fermes pour toute la durée du contrat et que la Municipalité ne paiera aucuns frais pour des services supplémentaires réclamés notamment des sous-traitants;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents reliés à ce contrat.

Adoptée

- 7.4 Offre de services professionnels pour le suivi du projet de vidange des boues des étangs conformément au devis de l'appel d'offres 2017-001
- 

Ce point est reporté à l'assemblée ordinaire de mars.

Adoptée

- 7.5 Offres de services pour la valorisation des boues déshydratées des sacs filtrants
- 

Ce point est reporté à l'assemblée ordinaire de mars.

7.6 Avis de motion pour la création d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté à une séance ultérieure un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

7.7 Offre de services pour la vérification de l'entrée électrique de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier l'entrée électrique de la station d'épuration, prévoir l'implantation d'un système de démarrage automatique suivant des coupures de courant et vérifier l'instabilité de la pression électrique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au moins deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués au mois de février;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient demandées au moins deux soumissions pour les travaux de vérification et l'amélioration en fourniture d'électricité de la station d'épuration;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, a attribué le contrat au plus bas soumissionnaire;

QU'il soit validé l'opportunité d'intégrer les travaux à la TECQ 2014-2018.

Adoptée

**8. Loisirs et culture**

8.1 Vente-débarras gratuite pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la première vente-débarras gratuite et sans permis se tienne les 28 et 29 mai;

055-02-2017

056-02-2017

QUE la seconde ait lieu les 27 et 28 août;

QU'elles soient remises à la fin de semaine suivante en cas de pluie;

QUE cette règle s'appliquera chaque année en l'adaptant.

Adoptée

8.2 Demande de commandite du camping Wigwam

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été reçue du camping Wigwam pour souligner son 50<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QU'une commandite permettra au camping d'offrir à ses campeurs un carnet d'activités spéciales pour le 50<sup>e</sup>;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT QUE le camping Wigwam ne peut en vertu de la Politique bénéficier d'une commandite d'une aide financière puisqu'il n'est pas un organisme sans but lucratif;

057-02-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil tient à souligner le camping Wigwam pour ses 50 ans de vie à Upton;

QUE soit refusée la demande de commandite du camping Wigwam;

QUE soit offert au camping de produire un article dans le bavard afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire.

Adoptée

8.3 Programmes d'assurances des organismes à but non lucratif de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

058-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil autorise la Municipalité d'Upton à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'organisme à but non lucratif suivant :

OSBL-0102510	Corporation de développement de la rivière Noire	26, rue du Marché Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
--------------	--	---

Adoptée

#### 8.4 Embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un coordonnateur pour le camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT QUE son horaire sera de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'un total de 110 heures devra lui être alloué pour la planification;

059-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour un poste de coordonnateur;

QUE l'entrée en poste soit le 27 juin 2017 pour une durée de huit (8) semaines;

QUE l'horaire de travail soit de quarante (40) heures par semaine;

QUE soient allouées environ cent-dix (110) heures de plus pour effectuer des formations et la planification du camp de jour;

QUE le taux horaire soit de 13,25 \$.

Adoptée

8.5 Embauche de trois animateurs pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher trois (3) animateurs pour le camp de jour 2017;

060-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour trois (3) postes d'animateurs;

QUE l'entrée en poste soit le 27 juin 2017 pour une durée de huit (8) semaines;

QUE l'horaire de travail soit de quarante (40) heures par semaine;

QUE leur soient allouées trente (30) heures afin d'effectuer leur planification et leur formation pour l'été 2017, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE le taux horaire soit de 11,25 \$.

Adoptée

8.6 Embauche d'un animateur spécialisé pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été 2016 de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour;

061-02-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un animateur spécialisé pour le camp de jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour un poste d'animateur spécialisé;

QUE lui soit alloué trente (30) heures pour la planification et la formation, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE son horaire de travail soit de quarante (40) heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 12,25 \$.

Adoptée

8.7 Embauche d'un accompagnateur pour le camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un accompagnateur pour le camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT QUE son horaire sera de 32 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'un total de 20 heures devra lui être alloué pour la planification;

062-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour un poste d'accompagnateur;

QUE lui soit alloué vingt (20) heures pour la planification et la formation, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE son horaire de travail soit de trente-deux (32) heures par semaine;

QUE le taux horaire soit de 12,25 \$.

Adoptée

8.8 Projet de réfection du terrain de balle par le Regroupement Récréatif d'Upton

CONSIDÉRANT LE projet de réfection du terrain de balle, dont le Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) est l'investigateur pour une valeur de 94 000\$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le RRU recevra une aide financière au montant de 47 000 \$ du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) afin de permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT LA participation financière de la Municipalité d'une somme de 37 000 \$;

CONSIDÉRANT LA participation financière du RRU totalisant 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues jusqu'à présent totalisent un montant de 92 044,38 \$ et que le gouvernement fédéral émettra le paiement numéro trois au montant de 1 321,91 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le projet est subventionné pour des travaux admissibles totalisant 94 000 \$;

CONSIDÉRANT LA facture reçue de Les Entreprises électriques A&R Ltée au montant total de 459,64 \$, pour procéder à la vérification des luminaires et à leur modification;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas atteint la somme maximale de sa participation financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire le filage du bas des six (6) poteaux jusqu'à la tête puisqu'il est devenu sec, que l'isolant s'enlève et que ces travaux sont admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT LA soumission soumise par les Entreprises électriques A&R Ltée au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité accepte de contribuer aux travaux de réfection du filage;

063-02-2017

QUE soit remis un montant de 1 321,91 \$ au Regroupement Récréatif d'Upton, équivalent à la moitié du paiement de la facture et de la réfection du filage;

QUE cette somme soit prise au compte du grand livre 03 310 00 703 de l'exercice financier 2017.

Adoptée

8.9 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue le 20 janvier 2017 du Club de croquet Upton inc. pour son 31<sup>e</sup> brunch annuel du printemps;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toutes sortes;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

064-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer le Club de Croquet Upton inc., et ce, pour un montant de 50 \$.

Adoptée

8.10 Appui au Regroupement pour un Québec en santé

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à la création de saines habitudes de vie sur son territoire, notamment par la création du Parc nature de la région d'Acton, lequel sera inauguré au printemps 2017;

065-02-2017

CONSIDÉRANT QUE la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé;

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorable aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
  - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
  - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

QUE la présente résolution soit transmise au député du comté de Johnson, monsieur André Lamontagne, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, l'honorable Philippe Couillard.

Adoptée

## 9. Urbanisme

### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2017

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 Demande de citoyens à l'effet que la Municipalité prenne en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

CONSIDÉRANT LES demandes de quelques contribuables à l'effet que la Municipalité accepte les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QU'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire des eaux usées avec désinfection ou un système tertiaire avec déphosphoration lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ou mandater un tiers qualifié pour l'entretien de tout système;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) demandes pour ce type de système;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a analysé le résultat des recherches approfondies de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Provost;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont analysé l'impact légal et les conséquences administratives de l'adoption d'un règlement autorisant ce type de système;

066-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser la demande concernant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée

9.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Andusse enr. à l'égard du lot 1 957 121 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la Ferme Andusse enr. aux fins d'utilisation non agricoles d'une superficie de 3366,3 mètres carrés afin de transférer le droit acquis résidentiel du lot 1 957 121 vers la propriété de monsieur Gérard Girard du 1142, rang de la Chute, lot 1 957 116, pour y construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE si la CPTAQ fait droit à la demande, la résidence sur le lot 1 957 121 sera démolie pour une mise en culture des sols complète;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 1 957 116 dont les sols sont constitués à 60% de classe 3, mais présentant des contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau et à 40% de classe 2, mais présentant une contrainte de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 957 116 visé par la demande possède une ancienne résidence qui advenant l'autorisation de la demande, sera démolie et remplacé par une nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 957 116 semble restreint pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur majoritairement agricole (culture des sols) et à proximité d'un secteur composé majoritairement de résidences;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du droit acquis résidentiel n'apportera pas de contraintes supplémentaires par rapport aux distances séparatrices prévues dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC d'Acton (Règlement 2008-02) visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Dans ce cas-ci, il y aura même une amélioration puisque la nouvelle résidence sera située plus loin du bâtiment d'élevage le plus près;

067-02-2017

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande n'aura peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol ni ne créera de contraintes ou d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de transférer un droit acquis existant vers une autre propriété à proximité, mais qui sera plus éloigné de l'établissement de production animale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce Conseil est favorable à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) de la Ferme Andusse enr. aux fins d'utilisation non agricoles d'une superficie de 3366,3 mètres carrés pour transférer le droit acquis résidentiel du lot 1 957 121 vers la propriété de monsieur Gérard Girard du 1142, rang de la Chute, lot 1 957 116.

#### Adoptée

#### 9.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ du Centre du pneu Upton inc. à l'égard des lots 1 959 990 et 1 959 991 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du Centre du pneu Upton inc. aux fins d'utilisation non agricoles d'une superficie de 1354,9 mètres carrés afin d'utiliser les lots 1 959 990 et 1 959 991 pour agrandir le terrain utilisé à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'autorisation, la résidence unifamiliale isolée existante présente sur le lot 1 959 991 sera démolie et l'installation septique existante sera utilisée pour le bâtiment commercial existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise les lots 1 959 990 et 1 959 991 dont les sols sont constitués à 80% de classe 4, mais présentant des contraintes de manque d'humidité et de basse fertilité et à 20% de classe 4, et présentant des contraintes de surabondance d'eau et de basse fertilité;

CONSIDÉRANT QU'une résidence est implantée sur les lots visés par la demande et qu'ils semblent restreints pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur majoritairement agricole (culture des sols) et à proximité d'un secteur composé majoritairement de résidences;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement d'un usage commercial n'apporte aucune contrainte par rapport aux distances séparatrices prévues dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC d'Acton (Règlement 2008-02) visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Dans ce cas-ci, il n'y aura pas de contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements sur les exploitations agricoles existantes dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande n'aura peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol ni ne créera de contraintes ou d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

068-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce conseil est favorable à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) du Centre du pneu Upton inc. aux fins d'utilisation non agricoles d'une superficie de 1354,9 mètres carrés afin d'utiliser les lots 1 959 990 et 1 959 991 pour agrandir le terrain utilisé à des fins commerciales.

Adoptée

## **10. Divers**

### **10.1 Plans et devis pour le stationnement et l'allée d'accès au 808, rue Lanoie**

CONSIDÉRANT LE projet de déménagement de la mairie au 808, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et les devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie;

069-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour la création des plans et devis du stationnement et de l'allée d'accès du 808, rue Lanoie.

Adoptée

10.2 Plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du trottoir de la rue Lanoie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la reconstruction d'une section de trottoir de la rue Lanoie d'une longueur de 140 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre, qui débutera à la rue transversale Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectuera les travaux préparatoires;

070-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour la création des plans et devis concernant la réfection d'une section du trottoir de la rue Lanoie.

Adoptée

10.3 Plans et devis pour les travaux de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT LE projet de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem jusqu'au Théâtre de la Dame de Cœur, de manière à améliorer la sécurité des piétons qui doivent marcher sur l'accotement;

CONSIDÉRANT LA rencontre avec le Ministère des Transports du Québec afin de connaître les possibilités d'aménagement en conformité des règlements de celui-ci, propriétaire de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'option la plus sécuritaire et avantageuse financièrement est le prolongement du trottoir de béton de la rue Saint-Éphrem sur une distance approximative de 94 mètres et à son extrémité, l'aménagement d'un sentier gravelé d'une longueur approximative de 230 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectuera les travaux préparatoires;

071-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour la création des plans et devis concernant les travaux de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem;

QUE soit désignée madame Cynthia Bossé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

10.4 Modification à la résolution numéro 080-03-2016 intitulée « Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 080-03-2016 intitulée « Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec - Aires publiques municipales » indiquant le lieu où devront être installées les poubelles jumelées;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande, le Parc nature de la région d'Acton n'était pas conçu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'emplacement desdites poubelles jumelées;

072-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient installées deux (2) poubelles jumelées au terrain des loisirs, deux (2) poubelles jumelées au parc « Il était une fois des gens heureux... » et une (1) poubelle jumelée au Parc nature de la Région d'Acton.

Adoptée

10.5 Confection et emplacement d'enseignes municipales

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer et/ou de remplacer les enseignes municipales situées à l'entrée du village vers Saint-Liboire, au parc « Il était une fois des gens heureux... » et sur le site du Théâtre de la Dame de Coeur;

CONSIDÉRANT QUE la confection des structures des enseignes peut être faite en régie interne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier la possibilité de modifier l'emplacement de l'enseigne située au Théâtre de la Dame de Coeur avec la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur prendrait à sa charge l'impression verso de l'enseigne actuelle;

073-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE monsieur Luc Élémond, employé surnuméraire des travaux publics, soit mandaté pour réaliser la structure des enseignes, et ce, selon les directives du directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau;

QU'une vérification légale soit effectuée afin d'attester la modification de l'emplacement de l'enseigne située au Théâtre de la Dame de Coeur;

QUE soit validée l'opportunité d'éclairer l'enseigne si elle est déplacée;

QU'un budget d'environ 700 \$, incluant les taxes applicables, soit autorisé pour l'impression des enseignes à l'entrée du village ainsi qu'au parc « Il était une fois des gens heureux... ».

#### Adoptée

#### 10.6 Ajout d'équipements au camion 6232 du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aréo-Feu a été retenue pour l'achat d'un camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie conforme aux spécifications du devis d'appel d'offres 2015-007;

CONSIDÉRANT L'avenant intervenu entre l'entreprise Aréo-Feu et la Municipalité concernant la modification de certains équipements du camion incendie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 267012 reçue de l'entreprise Aréo-feu pour l'ajout d'une sortie de trois pouces incluant valve et cadran ainsi que l'ajout d'un marchepied au camion 6232 au montant de 2 301,81 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'outre les travaux prévus à l'avenant, il reste quelques réparations et ajustements à compléter sur le camion;

074-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la facture numéro 267012 de l'entreprise Aréo-feu au montant de 2 301,81 \$, plus les taxes applicables, pour l'ajout d'équipements au camion 6232 du Service de sécurité incendie le tout conditionnel à ce que les réparations mineures et les ajustements soient réalisés.

Adoptée

10.7 Dépôt de la démission de monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LE dépôt de la démission, écrite le 17 janvier 2017, du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, pour de nouveaux défis professionnels;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ricard a proposé à la Municipalité une période de préavis suffisante pour assurer la relève du poste de directeur du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Ricard s'est impliqué à titre de pompier pendant onze (11) années et en tant que directeur du SSI pendant dix-sept (17) années;

075-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit accueillie la démission de monsieur Yves Ricard;

QUE monsieur Yves Ricard soit libéré des fonctions, devoirs et pouvoirs du directeur du SSI ainsi que de son lien d'emploi à compter du 17 mars 2017;

QUE ce conseil lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

QUE soit sincèrement remercié monsieur Yves Ricard pour ses nombreuses années de services à la Municipalité d'Upton.

Adoptée

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de quarante-huit (48) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

076-02-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2017.

Adoptée

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 par le maire suppléant.

---

Guy Lapointe  
Maire suppléant

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.